

Adresse de la commune de Troyes (Aube), lors de la séance du 14 brumaire an III (4 novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la commune de Troyes (Aube), lors de la séance du 14 brumaire an III (4 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome C - Du 3 au 18 brumaire an III (24 octobre au 8 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2000. pp. 383-384;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2000_num_100_1_21569_t1_0383_0000_6

Fichier pdf généré le 04/10/2019



Persée (BY:) (\$) (=) Creative

 \boldsymbol{k}

[Les juges de paix de la commune et du canton de Saulieu à la Convention nationale, le 30 vendémiaire an III] (48)

Citoyens représentants

Les périls qui nous entourent et que vous venez de peindre aux yeux d'un peuple qui ne respire que la liberté, ont frappé d'etonnements les citoyens des communes : quoi, les efforts des tirants, leur avons nous dit, ont échoué au dehors, et ceux de quelques vils émissaires répandus parmi nous, auroient l'avantage de nous avilir, en nous ravissant ce bien précieux.

Représentants, les grandes factions, graces a vos soins paternels, ont avec leurs auteurs disparus de dessus le sol de la liberté, vôtre sollicitude au moment ou de nouvelles sembleroient vouloir se former, nous est un sûr garant, qu'elles n'auroient pas un meilleur sort, pour nous, nous prenons l'engagement de vous seconder de tous nos efforts.

Et déja, le gouvernement révolutionnaire mais régularisé, établit par tout le regne de la justice, et dégage le germe de toutes les vertus.

Déja paroît l'aurore des beaux jours ou la république triomphante doit jouir a jamais du fruit de vos veilles et de vos pénibles traveaux; continuez les encore, vous en avez pris l'engagement, et le plus sacré de nos devoirs sera toujours celuy de vous être unis.

Vive la république, Vive la Convention.

CHARLES, juge de paix du canton, Pelletier, juge de paix de la commune.

l

[Les citoyens de la commune de Port-Liberté à la Convention nationale, le 29 vendémiaire an III] (49)

Liberté, Fraternité, Égalité ou la mort.

Citoyens Représentans

Pleins de confiance dans vos décisions nous attendions depuis le 10 thermidor que vous vous prononciez contre le reste impur de cette faction sanguinaire qui a souillé par 8 mois de forfaits la plus belle des révolutions, c'étoit avec la plus vive douleur que nous entendions encore les complices de l'infâme Robespierre menacer les citoyens vertueux et levant une tête audacieuse se flatter de l'impunité en méditant de nouveaux crimes. Abattu par l'impression profonde de nos maux qui en nous faisant perdre de notre energie ne nous laissoit plus que le sentiment de la douleur, nous n'osions encore vous témoigner notre reconnoissance de tout le bien que vous avez fait depuis deux mois.

(48) C 323, pl. 1390, p. 28.

Votre proclamation au peuple français nous est enfin parvenue et vous dire qu'elle a fait succèder la confiance a la terreur, la serenité a l'inquiétude, l'energie a l'abattement, est vous peindre l'effet qu'elle a produit dans le coeur des vrais patriotes.

Quoi! nous n'aurions donc depuis cinq ans fait toutes sortes de sacrifices que pour l'agrandissement de quelques scelerats qui toujours parlant au nom du peuple n'en sont que les oppresseurs? non! Citoyens représentans, nous ne souffrirons plus que des factieux s'arrogoient vos droits, nous dictent des loix; vous seuls etes nos mandataires, vous seuls avez notre confiance; en vous seul reside le pouvoir suprême que nous vous avons délégué; tout autre qui oseroit s'en emparer doit être puni de mort.

C'est avec indignation que nous avons entendu dire que vous n'aviez pas le droit d'epurer une société. Vous avez plus... Vous pouvez l'anéantir. Faites des lois, Citoyens Legislateurs et rappellez vous que le peuple est là pour les mettre a exécution. Tenez vigoureusement le gouvernail du vaisseau de la République et ne souffrez pas que des mains sacrilèges le dirige et que les tribunaux soient inflexibles envers les coupables.

Mais que le malheureux qui n'aura été qu'égaré y trouve de l'indulgence et puisse en benissant votre justice faire oublier ses erreurs par un entier devouement a la République.

Au Port-Liberté, ce 29 vendemiaire l'an 3ème de la République française une et indivisible.

Suivent 74 signatures.

m

[Les citoyens de la commune de Troyes à la Convention nationale, s. d.] (50)

Citoyens Représentans

Ce n'est pas lorsque la Convention nationale vient de renverser le plus dangereux de tous les tyrans, et quelle consacre ses travaux à réparer les maux qu'il a causé; ce n'est point lorsqu'elle fait succéder au regne du crime et de la terreur, celuy de la justice et de la vertu; ce n'est pas lorsque du sénat françois, le génie de la liberté s'envole dans tous les pays du monde, et revient en rapportant des victoires; qu'elle doit penser que le peuple ait besoin d'autre témoignage de son courage et de sa prudence, pour luy vouer l'attachement le plus inviolable; cependant comme des gens ennemis du bien public ne pouvant nous tromper sur les faits, cherchent à dénaturer vos intentions, vous avez cru devoir manifester vos pensées et rappeller aux français des vérités éternelles qui doivent rallier tous les citoyens.

Nous venons d'entendre la lecture de votre adresse où les principes sacrés des républicains

⁽⁴⁹⁾ C 325, pl. 1410, p. 12.

sont tracés, avec autant de vérité que d'énergie, de tous temps, ces mêmes principes furent empreints dans nos coeurs et jamais nous n'avons fait d'autres voeux que pour leur exécution.

Avec quel plaisir nous avons entendu ce langage; tous les actes du gouvernement porteront le caractère de la justice, que cette promesse est consolante maintenant que nous sommes certains qu'elle ne sera pas vaine; elle suffit pour nous faire oublier qu'il y a quelques mois un homme vint dans notre commune y porter la désolation; il prechait publiquement la désobéissance aux lois, il destitua les fonctionnaires publics, qui par leurs vertus et leurs talens avoient la confiance du peuple, pour les remplacer par des gens, la plupart aussy ineptes qu'immoraux; il fit arrêter sans motif des hommes à qui on n'avoit aucuns reproches à faire, il préleva une taxe arbitraire de 1700000 L sur des citoyens de tous états, fit placarder aux portes des écritaux de proscription, organisa sans en avoir le droit et sans qu'aucune circonstance l'exigeat une commission Révolutionnaire et désigna les victimes; transforma le temple de la morale en un lieu de débauche et de dissolution, et ce qui nous a encore le plus affligé, fit croire pendant quelque tems, par ses calomnies que la commune de Troyes n'étoit pas dans le chemin de la Révolution; heureusement que comme les fléaux, le crime n'est que passager, vous venez de proclamer le règne des lois, graces vous en soient rendus; la sécurité va renaitre pour les bons citoyens et eclairés sur les erreurs en tout genre dans lesquelles on a voulu les entrainer, ils n'écouteront desormais que la Convention qui mérite et possède notre confiance.

Un des bienfaits que nous attendons encore de vous, citoyens Représentans, c'est de protéger la liberté de la presse, que nous regardons seule capable d'empécher le retour de la tyrannie; examinez ceux qui veulent le plus fortement que l'exercice de ce droit soit suspendu, vous reconnoitrez les gens qui couverts de forfaits, ne veulent pas qu'on tire le rideau qui les couvre : l'homme probe ne craint point qu'on parle de luy, si on le calomnie, il a la faculté de répondre; aux moyens qu'il employera pour se justifier, viendra se joindre sa vie passée, et il repoussera toujours victorieusement les traits envenimés qu'on pourroit lui lancer.

Pressez, nous vous en conjurons, l'organisation de l'instruction publique dont la chaine dans toutes ses parties est rompüe depuis si longtems, ravivez le commerce, l'agriculture, les arts que la terreur a comprimés, ne quittez votre poste que quand nos ennemis du dehors seront vaincus et ceux du dedans, telles forment qu'ils prennent, anéantis. Pour nous qui ne reconnoissons d'autre autorité que la votre, nous employerons tous les moyens à vous seconder pour déjouer les manoeuvres des ennemis du peuple tels qu'ils soient. Pleine de confiance dans la Convention nous recevrons ses ordres, et nous les exécuterons parce qu'a elle seule appartient le droit de les donner.

Egalité, Liberté, justice, voila notre voeu, la Convention nationale notre point de ralliement.

Mourir pour l'exécution de ses lois, notre résolution.

Suivent 140 signatures.

 \boldsymbol{n}

[La commune d'Anet à la Convention nationale, le 25 vendémiaire an III] (51)

Liberté, Égalité.

Citoyens Representans,

L'adresse de la Convention nationale aux français, cette semence de vérités politiques qui ne demande pour germer que des esprits sains et des coeurs purs, a été entendue, à Anet, avec la respectueuse attention, et applaudie avec l'enthousiasme qu'elle mérite. Elle a produit l'effet qu'elle produira partout ou l'on veut sincèrement le bien public, l'assentiment par conviction et l'amour par reconnoissance.

Quelle difference, Citoyens Representans, de cette lumineuse et paternelle communication, avec les attrocités que vous avés proscrites! elle a conquis, au systeme republicain des millions d'amis qui avoient ete aliénés par les fureurs du triumvirat.

Sans doute, ils cesseront bientôt d'insulter au soleil de la raison, ils ne souilleront pas longtems encore l'athmosphère de la liberté; les detestables executeurs et les ordonnateurs plus detestables encore de ces vexations en tout genre, de ces incarcerations arbitraires, de ces incendies feroces, de ces noyades dont l'histoire des peuples les plus sauvages ne fournit pas d'exemple, enfin de l'excécrable [illisible], ils seront punis, ils le seront tous; la génération actuelle est devant vous en deuil, ses larmes implorent votre justice et la postérité l'attend pour y applaudir.

Médecins du corps politique, maintenés le regime révolutionnaire puisque vous le jugés necessaire a sa convalescence. C'etoit un poignard entre les mains des tyrans : dans les votres, il n'est qu'un préservatif salutaire dirigé par la sagesse, la justice et l'humanité.

Salut et fraternité.

Le conseil général de la commune.

BINOT, maire, DEVESLY, agent national; suivent 3 signatures d'officiers municipaux, et 11 signatures sans indication de fonction.

Le tribunal de Paix.

BIGAUX, juge de paix, COLAS, secrétaire greffier, MAILLARD, PLIIAN, assesseurs.

Les président et secrétaires pour la société populaire.

Suivent 2 signatures.

(51) C 323, pl. 1390, p. 12.